

Analyser ses aptitudes et compétences professionnelles

Définir un projet professionnel

- Possibilité de réaliser un Bilan de Compétence (BC) au cours de sa carrière professionnelle.

Modalités d'accès :

Agents ayant minimum 2 ans d'ancienneté dans la FPH.

Durée max. 24 heures du temps de travail.
Hors / Sur temps de travail.

Se réorienter professionnellement

- Bénéficier d'un Congés de Formation Professionnelle (CFP) pour satisfaire un projet de reconversion.

Modalités d'accès :

Les agents hospitaliers fonctionnaires et contractuels.

Avoir accompli l'équivalent de 3 ans de services dans la FPH.

Durée max. 3 ans

Versement d'indemnité mensuelle dans la limite de 2 ans et selon la catégorie de l'agent.

- Accès à un parcours de formation de reconversion professionnelle pour les agents ayant une Reconnaissance de la Qualité de travailleurs handicapés (RQTH).

Accompagnement en interne par la Cellule du Maintien à l'Emploi.
Formation d'une durée max. de 3 ans.

Transmettre ses compétences

- Le GHRMSA, un organisme de formation à part entière, certifié QUALIOPI.
- Un catalogue de formation à destination des établissements sanitaires, médico-sociaux et privés.

Catalogue disponible sur le site internet :
www.ghrmsa.fr > Offre de Formation > thématique Formation

- Possibilité de créer des actions de formation en interne.

Mise à disposition d'un Kit complet pour accompagner les professionnels dans la construction de leur projet de formation.

- Financement du temps Formateur pour les formations dispensées en dehors de son temps de travail.

Retrouvez toute l'actualité du GHR Mulhouse Sud-Alsace
www.ghrmsa.fr



Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace

Direction des Ressources Humaines
Service Formation
87 avenue d'Altkirch - 68100 Mulhouse

Formations



*La formation tout au long
de votre vie professionnelle*

Un service formation

- Une équipe de 7 professionnels dédiée à la formation.



Pavillon 15 - DRH - 1^{er} étage
du lundi au vendredi de 8h à 17h
Mail : DRH-FORMATION2@ghrmsa.fr

- Une conseillère en évolution professionnelle pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets.



Uniquement sur RDV
par mail : luquec@ghrmsa.fr
par tél. : 47858

Développer - Adapter - Maintenir ses compétences

- Pour les professionnels titulaires, contractuels et stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

- Accès à un large choix de formation continue parmi les thèmes suivants :

- Amélioration de la prise en soin des patients
- Management
- Formation à l'Adaptation à l'Emploi
- Bureautique
- Hygiène et sécurité
- Qualité de vie au travail
- Gestion des risques et des situations d'urgences

- Un renouvellement régulier des formations institutionnelles proposées.

- Un suivi personnalisé des formations réalisées.

- Possibilité de financement de projet de formation individuel.

**Sur présentation d'un dossier
devant la Commission de Formation.**

3 commissions / année.

**Possibilité d'utiliser les heures
de son Compte Personnel de Formation.**



Evoluer dans sa vie professionnelle

- Parcours préparatoire aux concours en interne.

- Prise en charge des frais de concours et VAE.



**Le dispositif de Validation des Acquis
de l'Expérience (VAE) :**

**Pour les agents ayant au moins 1 an
d'ancienneté dans la FPH.**

**Accompagnement pour la rédaction du livret
2 > Durée max. 24 heures.**

- Accès aux Etudes promotionnelles pour les métiers :

- **Soignants** > AS et IDE et les spécificités puéricultrice, IBODE, IADE et IPA.

- **L'encadrement** > Cadre de Santé.

- **Médicotechnique** >
Préparateur en Pharmacie Hospitalière,
Assistant de Régulation Médicale,
Kinésithérapeute, Manipulateur en radiologie,
Ergothérapeute.

Sous condition de réussite aux concours.

**Sur Sélection des dossiers
de demande financement.**

- Financement des parcours MASTER